

- majoritairement logistique et/ou industrielle ;
- identification du type d'activité dominant ;
- qualification de l'état de la connexion à la voie d'eau et à la voie ferrée ;
- identification de la vacance potentielle au sein des zones d'activités économiques ;
- qualification du niveau des contraintes environnementales et des risques technologiques ;
- développement d'un outil cartographique interactif permettant de consulter les données à toutes les échelles territoriales souhaitées.

En 2022, ce travail collectif a fait l'objet d'une publication de synthèse de l'ensemble de la démarche conduite. Ce document complète la base de données élaborée dans le cadre de cette dynamique partenariale, elle en explique les limites et expose les principales conclusions qui peuvent en être tirées :

- l'importance quantitative des ZAE situées dans le corridor défini : près de 300 zones au niveau régional, représentant plus de 30 000 ha ;
- des concentrations géographiques avec la mise en évidence de cinq grands secteurs infrarégionaux qui répondent à des logiques fonctionnelles d'axe et/ou de proximité ;
- une grande diversité de la taille des ZAE avec peu de zones de très grande dimension à l'exception notable du port de Dunkerque ;
- une apparente faiblesse des disponibilités foncières (au sein de la zone tampon du moins) à l'échelle régionale (sauf exceptions dont Dunkerque) et une taille limitée de la plupart des emprises vacantes quand elles existent ;
- un nombre important de zones d'extension planifiées avec des localisations souvent peu favorables au report modal et présentant une compatibilité très incertaine avec les objectifs affichés de zéro artificialisation nette ;
- une hétérogénéité des types d'occupation des ZAE (avec notamment la montée en puissance d'activités de services et/ou de distribution y compris destinées au grand public au sein des ZAE) même dans les zones ciblées sur la logistique ;



- une forte dégradation de l'embranchement au réseau ferré faute d'activité et un démantèlement relativement récent d'ailleurs de nombre de voies de desserte ;
- en parallèle, un faible nombre d'infrastructures de transbordement actives sur les voies d'eau (peu d'équipements réellement en état hors grands ports concédés) ;
- un nombre très limité de zones réellement multimodales, disposant à la fois d'une connexion ferrée et d'un équipement de transbordement fluvial ; le mode aérien est concentré sur deux zones spécifiques (Amiens Henry Potez et Lille Lesquin) ;
- un usage apparemment très limité du mode fluvial dans les ZAE pourtant situées en bord de voie d'eau y compris au sein des espaces portuaires concédés ;
- un mode d'organisation et d'occupation des sols au sein des ZAE qui s'avère très traditionnel (modèle dominant de la « boîte à chaussures ») et relativement peu dense comparé aux situations des pays voisins ;
- une transition écologique apparemment peu présente : forte imperméabilisation des sols, faible biodiversité dans les - rares - plantations, recours très limité aux énergies renouvelables.

DES NEURONES ET DES SYNAPSES POUR ORGANISER LA CONNAISSANCE ET FAIRE DU GRAND AMIÉNOIS UN TERRITOIRE DOUÉ DE MÉMOIRE : LES OBSERVATOIRES

Observatoire des Zones d'Activités (ZAE) du Grand Amiénois à l'ensemble des EPCI du Pôle Métropolitain

L'ADUGA avait réalisé, en 2012, un Atlas des espaces économiques du Grand Amiénois. Initialement conçu comme observatoire des ZA du pays, ce recensement descriptif et dynamique avait pour ambition de suivre la localisation et la qualification des différentes formes d'activité à l'échelle de la totalité du Pôle Métropolitain. Sa mise à jour avait été réalisée en 2016.

Ce travail, essentiel pour comprendre les mécanismes qui structurent le Pôle Métropolitain, témoigne

également de l'implication de l'agence au sein de partenariats solides, notamment avec la Région, garants d'un partage optimisé et durable de l'information dans le cadre de la démarche Géo2France, porteuse d'une plateforme mutualisée.

Dans le cadre de la révision du SCoT du Grand Amiénois portée par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, mais aussi dans le contexte réglementaire issu de la loi « Climat & résilience » qui impose à nos EPCI membres de répondre à l'obligation de procéder à un inventaire de leurs zones d'activités économiques, une mise à jour, revisitée, de l'Atlas est apparue

● ● ● VILLERS-BOCAGE : OBSERVATOIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS (ZAE) DU GRAND AMIÉNOIS À L'ENSEMBLE DES EPCI DU PÔLE MÉTROPOLITAIN (VERSION PROVISOIRE 2022)



indispensable dès la fin 2021.

L'observatoire est composé autour de deux entrées :

- le volet foncier, qui alimentera notamment la révision et le suivi du SCoT, mais aussi la mise en œuvre de la trajectoire « zéro artificialisation nette »;
- le volet économique, notamment dans le contexte de la volonté gouvernementale de procéder à la réindustrialisation de la France.

En 2021, la mise à jour avait été lancée, avec l'amorce de la collecte de données et la réalisation de terrains sur le Moreuillois et le Grand Roye, tous deux absents des versions antérieures.

En 2022, il s'est agi d'étendre le recueil de connaissance à l'ensemble des 74 zones d'activités présentes sur le Grand Amiénois et des 2 588 entreprises qu'elles accueillent, de capitaliser la totalité de ces données tant géographiques qu'alphanumériques sur le système d'information géographique de l'agence, et de procéder au contrôle qualité en partenariat avec les chargé.es de missions urbanisme et développement économique des EPCI. Un important travail de contact téléphonique a été réalisé par l'agence afin de recueillir des informations sur les effectifs employés au sein des entreprises.

En 2023, l'ADUGA accompagnera ces EPCI dans la réalisation de la consultation des propriétaires de fonciers et des occupants des ZAE qu'impose la loi « Climat & résilience ». Une fois celle-ci réalisée, l'observatoire inventaire pourra être mis en ligne.

Observatoire des friches du Grand Amiénois

Dans le cadre des travaux conduits pour mener à bien la révision du SCoT du Grand Amiénois, et dans le contexte d'une inscription de celle-ci dans la trajectoire ZAN issue de la loi « Climat & résilience », il a été jugé comme une impérieuse nécessité de procéder à la mise à jour de l'observatoire exhaustif des friches et d'actualisation de la démarche de valorisation de leur potentiel.

Cette actualisation a été engagée en 2022 et sera

disponible à l'été 2023 ; elle permettra notamment de connaître l'ensemble du Pôle Métropolitain, en intégrant le Moreuillois et le Grand Roye à cet outil de connaissance partagée.

Ce travail conséquent, que l'ADUGA ne peut conduire seule, s'appuie également sur une assistance extérieure assurée par le bureau d'études MODAAL, comprise dans les appuis techniques auprès du Pôle Métropolitain. Il consistera en la refonte de l'Atlas en ligne, l'organisation d'ateliers territoriaux et la mise à jour de la liste des sites pilotes en cohérence avec les enjeux identifiés à travers les PLUi et l'évolution territoriale du Grand Amiénois.

Cet observatoire mis à jour constituera également un outil précieux de visualisation territoriale pour l'EPF de Hauts-de-France, récent membre de l'agence, afin de l'accompagner dans la montée en charge de sa présence dans la Somme, et d'y préparer le Programme pluriannuel d'intervention (PPI) post 2024.

Portraits des territoires du Grand Amiénois

En 2011, les portraits de territoires réalisés alors par l'agence, pour chaque EPCI, exprimaient en une trentaine de pages les principales caractéristiques des territoires et les évolutions qui les caractérisent. Ils abordaient des sujets aussi divers que l'organisation territoriale, les caractéristiques sociodémographiques, l'emploi ou encore la mobilité des personnes.

En 2020, l'ADUGA avait élaboré une méthodologie d'ensemble pour procéder à la mise à jour de ces portraits. En 2021, a été réalisé le premier d'entre eux portant sur les dynamiques démographiques de la communauté de communes Avre Luce Noye.

En 2022, l'ADUGA a poursuivi son investissement sur cette thématique en finalisant les cahiers « démographie » pour l'ensemble des autres sept EPCI du Grand Amiénois. A été également entamé la préparation du second thème retenu, « travailler », qui aborde la question de l'emploi, des catégories d'actifs et des natures d'activités économiques présentes sur le territoire. La sortie du premier de cette nouvelle série

résidences privées, parc des bailleurs sociaux dédiés, etc.) et au recueil d'information sur les marchés et les montants de location. L'année 2020 avait été consacrée à la production et à la diffusion de travaux relatifs à la connaissance de cette offre dédiée au public étudiant (résidences CROUS, résidences avec services). En 2021, les travaux thématiques ont porté sur l'analyse des offres émergentes (colocation organisée, logements pluri générationnels, dispositifs solidaires, etc.).

L'année 2022, grâce au climat de confiance que l'ADUGA a su mettre en place avec l'ensemble des professionnels concernés, a pu être consacrée à la connaissance des taux de remplissage de l'ensemble de ce parc dédié. Ont été également recensées les évolutions d'offre que proposent les acteurs de ces types d'habitat pour palier le raccourcissement des temps effectifs de location. La publication du numéro 5 du « Deux pages de l'OALÉ » a permis de restituer ces travaux de terrain.

Ces différents éléments de connaissance étaient attendus par la Ville d'Amiens et la communauté d'agglomération Amiens Métropole comme aide à la décision en matière de pilotage de la politique de l'habitat.

À partir de 2023, l'ADUGA travaillera à l'analyse de l'offre privée diffuse, qui répond à près de 85 % des besoins en hébergement des étudiants décohabitants amiénois.

Par ailleurs, s'agissant d'un observatoire fonctionnant en continu, qui impose une remontée annuelle des données au niveau national, l'année 2022 a été également consacrée à l'actualisation de la connaissance générale.



Observatoire territorial du logement des jeunes – contribution aux réflexions nationales

Au cours des travaux conduits dans le cadre des Observatoires Territoriaux du Logement des Étudiants (OTLE), un groupe de travail national a défriché le sujet du logement des jeunes sous l'angle des jeunes actifs, enjeu important dû à la porosité des publics étudiants et jeunes actifs. Les jeunes de moins de 30 ans peuvent être dans des situations de plus grande précarité car ils sont plus mobiles et sont souvent dans des territoires urbains en tension. D'autre part, au cours de son parcours universitaire, l'étudiant peut réaliser une année de césure, devenir salarié, partir à l'étranger, décrocher de ses études, se réorienter, etc. : autant de cas de figures qui vont influencer son parcours résidentiel.

Le groupe de travail a permis de montrer qu'il existait un vif intérêt pour ce sujet complexe et qu'il y avait un besoin de travaux complémentaires de connaissance des offres et des besoins. Quels besoins pour les étudiants dans ces territoires en tension ? Être jeune dans les territoires moins tendus, est-ce plus facile de trouver une offre de logement ? Est-ce que toutes les offres dédiées sont duplicables ? Comment est structurée cette offre dédiée aux jeunes ?

C'est pour comprendre les besoins du public jeune et les enjeux qu'ils impliquent pour les territoires que l'AVUF et la FNAU, avec leurs partenaires nationaux, ont mis en place une démarche de réflexion sur le logement des jeunes et lancé, en 2021, un Appel à Manifestation d'Intérêt. Amiens Métropole et l'ADUGA ont posé leur candidature conjointe et ont été retenus.

Les deux agglomérations qui participent à cette démarche test sont celles de Grenoble et de Lorient.

En 2022, dans le cadre de réunions techniques regroupant un noyau de structures ressources nationales, autour des trois territoires tests, a été poursuivi la détermination d'indicateurs à même de définir les caractéristiques du logement des jeunes, et esquissé la méthodologie générale d'observation.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMPÉTENCE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 3 juillet 2021, le PMGA a signé un contrat de relance et de transition écologique pour son territoire, document représentant plus de 200 actions pour plus de 400 millions d'euros.

Ce document a été élaboré en concertation et avec l'aide des EPCI, en ayant pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Le CRTE décline des actions opérationnelles pour conduire la transformation à moyen et long terme du Grand Amiénois.

Fin 2021, l'État a demandé une priorisation des actions pour la dépose des demandes de subvention, ce qui a mené à une soixantaine d'actions.

Lors du comité technique du 1er juillet 2022, l'État a demandé qu'une priorisation plus précise soit réalisée pour 2022 sur des projets matures et avec une orientation marquée de transition écologique. Pour cela le PMGA a organisé un comité de priorisation le 20 juillet 2022 avec les DGS des EPCI pour déterminer collectivement les pondérations des critères de sélection des projets qui seront proposés en 2022.

Ces critères et les actions qui ressortent pour être déposés en 2022 ont été présentés en commission PCAET et Transition écologique du 9 septembre 2022. Les critères sont la maturité du projet, puis sa valeur de transition écologique, et enfin son caractère mutualisable et structurant. La commission s'est prononcée favorablement à cette sélection d'actions.



PCAET

COMPÉTENCE

Le PCAET est une mission transversale qui concerne toutes les thématiques et fait appel aux collaborateurs et différents acteurs du PMGA. L'élaboration du PCAET a débuté en 2019 avec la réalisation de l'état des lieux initial et du diagnostic avant la validation de la stratégie 2030-2050 (février 2020).

La première version du plan d'actions rédigée avec les acteurs du territoire (2020 et 2021) a été soumise à l'avis des autorités environnementales et publiques (Etat et Région) après approbation par le :

- Comité de Pilotage Climagri du 2 septembre 2021
- Comité de Pilotage partenarial PCAET 3 septembre 2021
- Conseil Syndical du 11 octobre 2021

Avis des autorités publiques :

- 31 janvier 2022 : réception de l'avis du président de la région Hauts de France
- 22 février 2022 : réception de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
- 21 mars 2022 : réception de l'avis du Préfet de région

Modification du projet PCAET et mémoire de réponse (partie 1) :

Modification du projet PCAET afin de prendre en compte les remarques et commentaires des avis des autorités publiques. Un mémoire de réponses (1ère partie) est rédigé et validé lors du comité syndical du 13 juin 2022.

Consultation publique :

Consultation publique numérique

La consultation publique est obligatoire en amont de la validation du PCAET. Le comité syndical du 13 juin 2022 valide son format : Consultation numérique du 15 octobre au 15 novembre 2022.

Etape 4 - Validation du PCAET (septembre 2021 - juin 2023)

Terminé

COFIL partenarial PCAET

🕒 3 sept. 2021



🔗 1

📧 0/39

Terminé

Comité syndical

1. Validation du projet PCAET par les instances du PMGA

🕒 21 oct. 2021



Terminé

2. Avis des autorités publiques

🕒 21 mars 2022



Terminé

Comité syndical

Mémoire de réponse aux avis des autorités publiques

🕒 13 juin 2022

Terminé

3. Consultation public

🕒 15 nov. 2022



Terminé

4. Modification si besoin du projet PCAET

🕒 15 mai



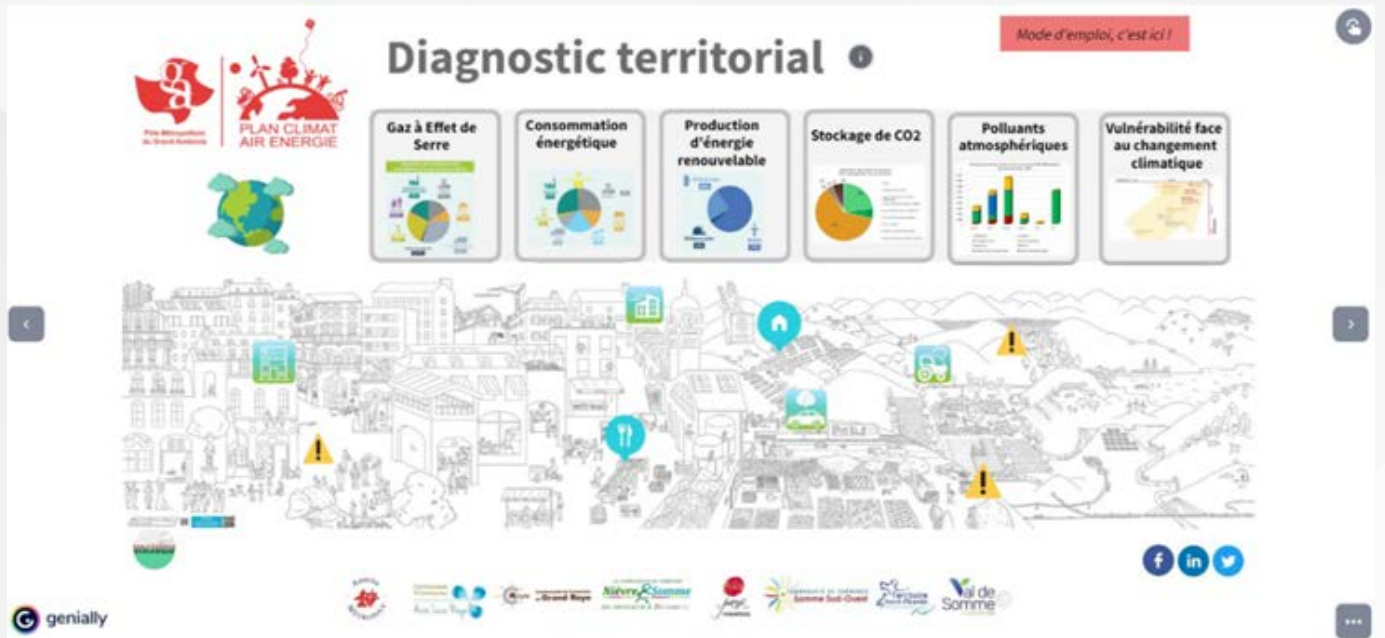
Terminé

Comité syndical

5. Validation du PCAET par les instances du PMGA

🕒 26 juin





La consultation est annoncée sur les sites des EPCI et du PMGA et par la presse (conférence de presse le 24/10/2022). Le service communication d'Amiens Métropole réalise l'illustration.

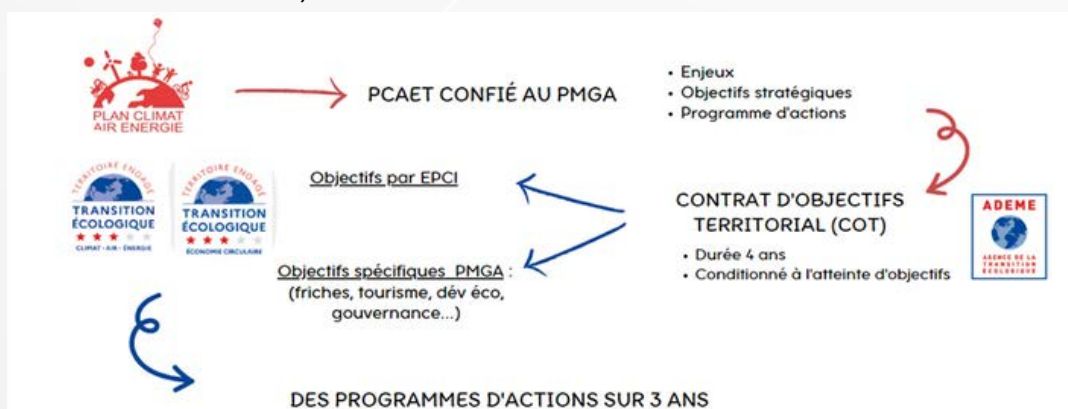
Mémoire de réponse (partie 2)

Le mémoire de réponse sera rédigé en collaboration avec les EPCI directement concernés et travaillé avec la commission PCAET en 2023.



Mise en œuvre des actions du « plan climat » portées par le PMGA

Le contrat d'objectifs territoriale (COT) : Territoire engagé pour la Transition écologique
Le PMGA a signé en novembre 2021 ce contrat avec l'ADEME afin de déployer la Transition Ecologique sur l'ensemble du territoire du Grand Amiénois (Démarrage opérationnel le 1er avril 2022).



Le contrat d'objectifs territorial est la déclinaison des actions du Plan Climat à l'échelle de chaque territoire. Cette démarche s'appuie uniquement sur les compétences de l'EPCI. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue visant à consolider et développer la transversalité nécessaire entre les services de l'EPCI, entre l'EPCI et ses communes et entre les EPCI du PMGA.

Chaque EPCI a délibéré pour entrer dans cette démarche de transition écologique composée de deux axes : le climat air énergie et l'économie circulaire.

- L'axe climat air énergie consiste à réduire nos consommations d'énergies fossiles, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.
- L'axe économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

Une animation de la dynamique territoriale d'avril 2022 à décembre 2022 :

Ce contrat a permis de recruter un agent afin d'accompagner les territoires à s'autoévaluer en termes de transition écologique et à l'améliorer au travers des actions programmées et à déployer.

L'ADEME a mis à disposition du PMGA et des territoires, 2 bureaux d'études pour accompagner l'axe « climat air énergie » mais pas celui de l'économie circulaire. Le PMGA a donc veillé à recruter un agent compétent en « économie circulaire ».

| Etape | Entre avril et décembre 2022 inclus |
|--|---|
| Lancement du COT avec les 8 EPCI | Démarrage de la mission le 1er avril 22 avec un Comité de Pilotage (COPIIL) lancé le 30 juin 22. |
| Présentation du COT au sein de chaque EPCI | Le PMGA s'est rendu dans chaque EPCI accompagné par le bureau d'étude et en présence des élus et agents du territoire afin de présenter la démarche. |
| Mise en place de la démarche au sein de chaque EPCI | Chaque EPCI s'est inscrit dans la démarche dès le mois d'avril 2022. La CA AM qui est déjà inscrite dans une démarche dite CITERGIE et dans un contrat d'économie circulaire rejoindra les 7 autres EPCI en phase 2 (avril 2023). |
| Mise en place de réunions hebdomadaires de coordination PCAET/COT | Régulièrement des points d'échanges entre la responsable du PCAET et du COT ont eu lieu. Ces réunions hebdomadaires permettent de coordonner l'avancée du PCAET et du COT. |
| Mise en place de 8 réunions de coordination entre le PMGA et les bureaux d'études sélectionnés par l'ADEME | Ces réunions mensuelles se déroulent entre le PMGA et les bureaux d'études, mensuellement. 8 réunions ont eu lieu avec les bureaux d'études qui nous accompagnent dans la démarche. Cela permet d'évaluer l'avancée de la phase 1 (avril 2022 à mars 2023). |
| Mise en place de 5 réunions de coordination entre le PMGA et l'ADEME | Ces réunions mensuelles se déroulent entre l'ADEME Hauts de France et le PMGA. 5 réunions entre le PMGA et l'ADEME en 2022 à la date de mars 2023. Cela a permis d'évaluer l'avancée de la démarche, de faire part des interrogations ou des difficultés rencontrées et d'obtenir un retour de l'ADEME. |
| Rencontre des acteurs clés et communs aux 8 EPCI du territoire | 7 acteurs clés ont été rencontrés au cours de cette année : CCI Hauts de France, CMA, Trinoval, Smirtom du plateau picard nord, Smiton du Santerre, AMEVA, FDE80 |

| Etape | Entre avril et décembre 2022 inclus |
|--|---|
| Intégration du COT au sein des réunions mensuelles du PCAET | Chaque mois, la responsable en charge du PCAET réunit les référents PCAET de chaque territoire. La CA AM qui était engagée dans une démarche CITERGIE va rejoindre le COT en fin de phase 1 mais elle a assisté à ces réunions. |
| Formation de la responsable du COT aux outils d'évaluation et d'accompagnement des territoires | <p>Formation de remplissage du référentiel T.E.T.E, les 13 et 14 juin 22.</p> <p>Formation à l'utilisation de Futureproofed Cities : outil d'animation innovant le 7 juillet et 6 octobre à Bruxelles.</p> <p>Transition 2050 : Sols et matériaux à Beauvais le 22 novembre.</p> <p>Retour sur "10 ans des itinéraires de l'EIT" - Pole synéo le 29 novembre.</p> |
| Amélioration de la plateforme TETE et lien avec Futureproofed Cities | <p>Le PMGA a contribué à l'amélioration de la plateforme TEnTE facilitant le travail des EPCI. ex. extraction du fichier excel du référentiel CAE et ECI complétés avant audit mais après remplissage par l'EPCI.</p> <p>Le PMGA a mis en réseau Futureproofed Cities et TEnTE pour trouver des passerelles communes informatiques</p> |

Une animation pour la réalisation des Plans d'actions de la transition écologique

L'accompagnement par le PMGA a permis de construire les premiers plans d'actions sur la base des états des lieux réalisés, des diagnostics territoriaux existants -et des orientations et politiques structurantes.

| Etape | Description de la démarche d'avril à décembre 2022 |
|--|--|
| Atelier de mise en place du Programme d'action | <p>Les ateliers de plan d'actions se sont déroulés en présence des élus et des agents des EPCI. Le PMGA a assisté à tous ces ateliers dans la mesure du possible.</p> <p>Les ateliers « élaboration du Plan d'actions » ont été menés à la suite pour certains EPCI et en aparté lorsque l'EPCI a transféré la compétence déchets. Des ateliers plus spécifiques ont été organisés avec les acteurs clés du traitement des déchets.</p> <p>Les ateliers "Economie circulaire" se sont déroulés après les ateliers "climat air énergie" car la thématique déchets est abordé également dans ce référentiel. JPC Partner et le PMGA ont fait la synthèse économie circulaire et finalisé le plan d'actions territoire engagé pour la transition écologique de chaque EPCI.</p> |
| Restitution du plan d'actions pour validation | <p>La restitution du plan d'actions a été réalisée en présence des élus et ou des agents selon les EPCI. Cette restitution a e lieu en COTECH puis en COPIL.</p> <p>Lors de ces restitutions, nous avons rappelé qu'il y aurait un audit externe qui confirmerait le score et la progression à atteindre.</p> <p>La restitution des plans d'actions a eu lieu au sein de 6 epci sur 7 et s'est bien déroulée. Chaque EPCI mène en interne l'élaboration de son plan d'actions.</p> <p>Pour le bureau d'étude "JPC Partner" : la restitution a été menée par les bureaux d'études pour la partie CAE et par le PMGA pour la partie ECi. Pour le bureau d'étude "ETD" : la restitution a été menée par les référents de la démarche au sein de l'EPCI.</p> |

IMPLICATION ET COOPÉRATION



Enjeux du PCAET et révision du SCOT

Participation aux groupes de travail préparatoire et à la commission SCoT afin de partager avec les techniciens puis les élus les diagnostics et la stratégie PCAET.

SCoT Séquence 1 = 5 commissions



Le PMGA acteur des réseaux

Participation aux différents réseaux pour un partage d'expérience et d'information.

- Réseau régional des PCAET (21/10/2022)
- Réseau régional Adaptation au changement climatique (7/04 et 13/10/2022)
- Club Climat de la Somme (03/03 et 10/11/2022)
- CD2E (29/03 et 7/10/2022)
- CERDD (10/03/2022)
- Observatoire Climat (adhésion réalisée en 2022 par délibération du 15 mars 2022)
- Concertation nationale Mix Energétique (14/11/2022)
- Future proofed Cities (réseau international des porteurs de plan climat) (6/10/2022)
- Fresque de la renaissance écologique (participation au groupe « collectivités »)

Partenariat avec la FDE 80 (délibération du 15 mars 2022)

Une convention de partenariat est signée avec la FDE80 afin de faciliter la concrétisation des actions de transition énergétique sur le territoire.

Le concours Ecoloustics est reconduit en 2022 avec une organisation conjointe PMGA et FDE 80. Le PMGA participe financièrement et s'implique dans les différentes réunions, présentations et jury.



PILOTAGE TECHNIQUE ET SUIVI DES ACTIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Réunions mensuelles des référents PCAET techniques

Depuis 2019, les référents PCAET identifiés au sein des EPCI se réunissent tous les 1ers jeudis du mois avec la chargée de mission PCAET, la chargée de mission COT et la chargée de mission CRTE.

2. Favoriser le travail en équipe élargie en utilisant des outils numériques

Collaboration externe avec SLACK :

En interne le PMGA utilise l'application Teams mais celle-ci n'étant pas accessible aux collaborateurs externes il a été décidé d'utiliser l'application gratuite Slack.

Après avoir été utilisée dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la plateforme slack a été adaptée pour faciliter les échanges nécessaires au pilotage du COT territoire engagé transition écologique. Cette application permet une collaboration efficace au travers du numérique. Tous les messages sont centralisés au même endroit.

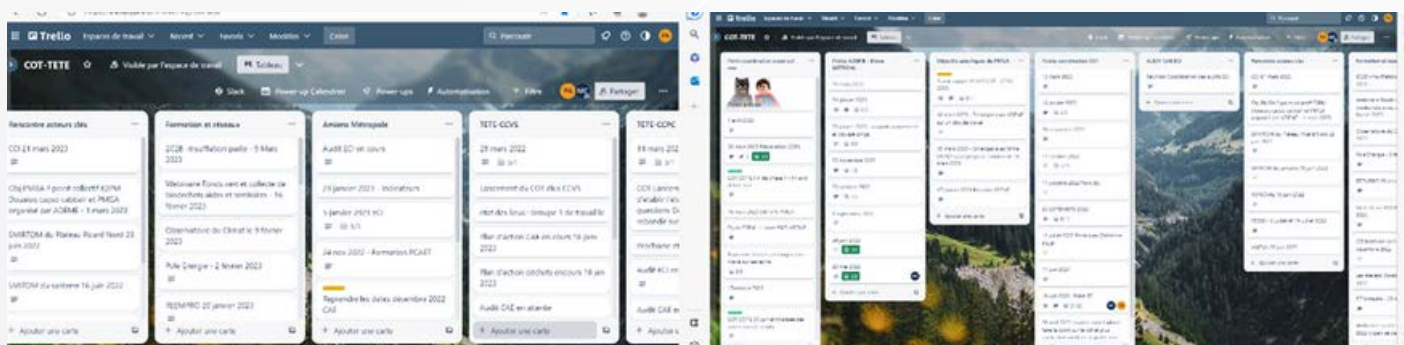
Slack repose sur des canaux avec des espaces organisés pour tous et une messagerie directe.

Des nouveaux canaux de conversation ont été créés afin que les agents de l'EPCI, le PMGA, les bureaux d'études puissent retrouver échanger entre eux rapidement et retrouver les documents relatifs au PCAET, au COT, au CRTE... 27 personnes ont contribué à cette dynamique.

Gestion de projet avec TRELLO :

Trello est un outil de gestion de projets et de tâches en ligne. Son utilisation se fait en mode agile à l'aide de tableaux, des cartes et des listes. Les collaborateurs ont une vue globale sur les tâches à effectuer, celles en cours et celles complétées. Il est aussi possible d'assigner des cartes à différents membres de l'équipe ou même de fixer des délais.

Le PMGA a retracé les réunions de coordination entre les différents acteurs du territoire ainsi que le suivi par EPCI.



3. Pilotage des plans climat avec l'acquisition d'un outil innovant

Afin de permettre le pilotage et le suivi des actions, une consultation est lancée en 2022 pour équiper le PMGA et les EPCI du territoire d'un outil dédié au PCAET.

La consultation est réalisée et le lancement du marché concernant l'abonnement à la plateforme numérique dédiée au plan climat Futureproofed est validée (notification juin 2022).

La plateforme permet également la gestion des émissions de carbone, elle est collaborative et facile à utiliser. Conçue par des experts elle reste intuitive à l'usage.

L'utilisation permet le suivi des actions de transitions écologiques inscrites dans le PCAET que ce soit individuellement sur les plateformes des EPCI ou collectivement sur la plateforme du compte groupe. Le compte groupe agrège l'ensemble des actions et mesures utilisées par les différents acteurs du territoire. Les actions apparaissent sur le site soit en attente, en cours ou réalisée.

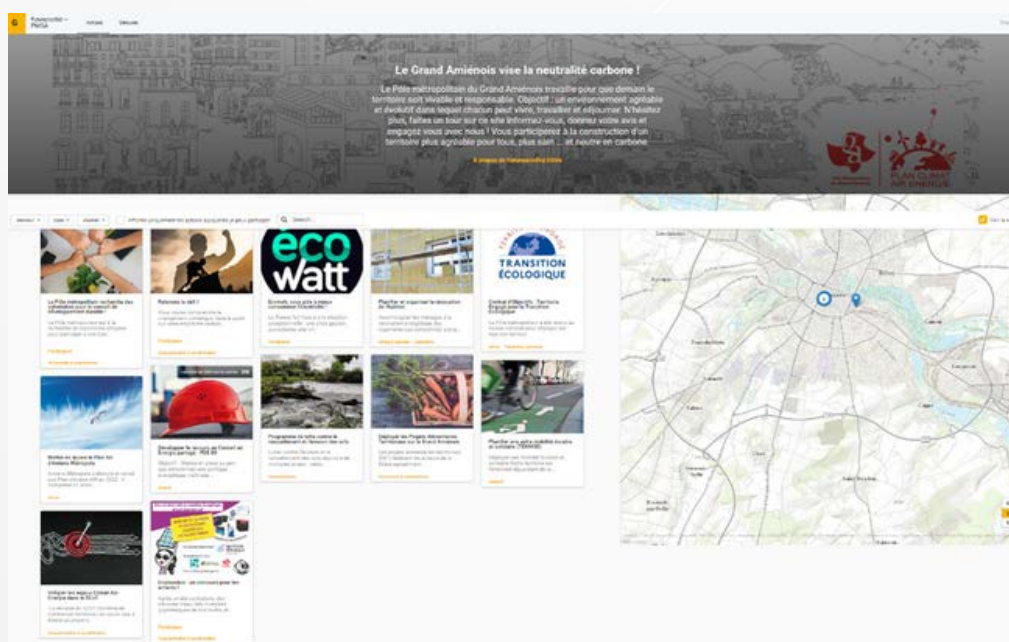
Cet outil permet également de référencer et suivre les actions des partenaires externes (FDE 80, AMSOM Habitat, ...).

ASSURER UNE COMMUNICATION INNOVANTE ET IMPLIQUANTE

1. Futureproofed accompagne également la communication

La plateforme permet de générer automatiquement des pages publiques permettant de présenter les actions que l'on souhaite publier.

Elle a été utilisée lors de la consultation publique pour partager quelques actions du PCAET et servira de support de communication pour rendre visible ce qui est mis en œuvre pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.



2. Site internet du PMGA

Le PMGA assure une communication au travers de ses instances et des EPCI qui le composent. Les domaines de la démarche climat air énergie et de la démarche Economie circulaire vont permettre de mettre en avant la communication et les coopérations mises en place ou à venir.

Le PMGA assure une communication au travers de ses instances et des EPCI qui le composent. Les 6 domaines de la démarche “climat air énergie” et les 5 domaines de la démarche “Economie Circulaire” mettront en avant la communication et les coopérations mises en place.



3. Designer les supports de communication

Canva :

C'est un outil de design tout-en-un qui aide les équipes à créer un contenu de qualité et permet d'engager les collaborateurs et partenaires avec un contenu visuel percutant. Il s'agit d'un support collaboratif qui peut être partagé pour travailler en toute efficacité avec plusieurs personnes internes ou externes.

Afin de faciliter le partage, la co-construction en interne et externe (bureaux d'études, techniciens EPCI...) la cheffe de projet PCAET et la chargée de mission COT réalise les supports projetés lors des différentes réunions de coordination et d'animation avec cet outil.

Genially :

Il s'agit d'un outil de communication visuelle interactif utilisé pour partager l'essentiel du PCAET notamment lors de la consultation publique. Il permet de capter l'attention et grâce à son interactivité permet de faire explorer pour découvrir plus d'informations de manière autonome.

Fresque de la Renaissance Ecologique (FRE)

Le PMGA a adhéré à la FRE pour lui permettre dans un premier temps d'utiliser ses supports visuels lors de la consultation publique.

Mode d'emploi : c'est ici !

Le Plan Climat concerne tout le monde : habitants, associations, entreprises, collectivités ...

C'est l'outil qui permet de lutter et de s'adapter au changement climatique.

Un plan climat pour le Pôle métropolitain du Grand Amiénois

UN PCAET ? POUR QUOI FAIRE ?

- Réguler les consommations d'énergie
- Prévenir les risques de sécheresse, inondations
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants
- Répondre au carbone

POUR QUOI ?

- Réaliser un plan climat pour le territoire du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2050

PARIS2015
un accord mondial sur le climat
COP21 - CMP11

genially

Somme
Grand Reims
Nivernais Somme
Somme Sud-Ouest
Ternate
Val de Somme

f in t

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN COMMUN



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Conseil de Développement en Commun

COMPÉTENCE

Selon la coordination nationale des conseils de développement, les principales missions des conseils de développement sont d'être :

- Un lieu de réflexion prospective transversale pour alimenter et enrichir la décision publique comme pour évaluer les politiques contractuelles ;
- Un laboratoire d'idées, force de proposition avec un rôle d'éclaireur et d'alerte ;
- Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et habitants ;
- Un animateur du débat public territorial ;
- Un maillon de la formation à la citoyenneté ;
- Un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

A propos du renouvellement du CDDC

1) le constat de carence du CDDC en exercice en 2021

La loi engagement et proximité de décembre 2019 a précisé les règles de composition des conseils de développement stipulant l'impératif de parité et l'obligation de représentativité des classes d'âges et des réalités socio-économiques du territoire.

Le Conseil de développement en exercice ne respecte pas ces nouvelles règles, il se trouve dans l'incapacité de se renouveler à la suite de nombreuses démissions de son bureau et faute d'une participation suffisante à ces assemblées générales, qui aurait permis de pourvoir les postes vacants. Le Président du PMGA a été amené à constater cette carence et à mettre en place une procédure de refondation. Un groupe de travail a été créé pour en proposer les modalités.

2) La mise en place d'un groupe de travail et l'adoption d'un nouveau cadre

René ANGER, nommé le 1er janvier 2022 pour 2 ans Président du CDDC, anime ce groupe de travail sur les missions, la composition, le fonctionnement et les relations avec le PMGA du nouveau Conseil.

Il a proposé une charte de coopération formalisant ce nouveau cadre, adoptée le 7 février 2022 par le Comité syndical du Pôle métropolitain.

3) La composition du nouveau CDDC

Pour se mettre en conformité et permettre la confrontation des points de vue entre les expertises techniques et les vécus des usagers, la composition du nouveau conseil se fonde :

- Sur le respect absolu de la parité ;
- La prise en compte des réalités socio-économiques et démographiques ;
- L'équilibre entre « experts d'usage » et « experts techniques » ;

C'est le sens de la création de 4 collèges :

Deux d'expertises techniques (Collège Transitions et Personnalités qualifiées) et les deux autres d'expertises d'usages (Collège Citoyens et Territoire-expert d'usages) :

1) Le Collège « Territoire-expert d'usages » désignés par les EPCI (36 membres, 4 par EPCI et 8 pour Amiens Métropole).

2) Le Collège « Transitions » constitué de représentants d'organismes contribuant au développement durable du territoire (30 membres).

3) Le Collège « Citoyens » issu, d'un tirage au sort effectué depuis les listes électorales et d'un appel à candidatures (30 membres).

4) Le Collège « personnalités qualifiées », désigné conjointement par le président du PMGA et du CDDC (8 membres).

The screenshot shows the website 'Comment participer ?' from Grand Amiens Métropole. The header includes navigation links: ACCUEIL, PÔLE MÉTROPOLITAIN, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, PLAN CLIMAT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - SCOT, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, MOBILITÉ, and NOUS CONTACTER. The main heading is 'Comment participer ?'. Below it, there are sections for 'Devenir Membre ou Membre Associé', 'Les membres' (describing their role in the council), 'Les membres associés' (describing their role in commissions and working groups), and 'Pour devenir membre associé' (providing contact information: contact@grandamiens.com).